



La maison de retraite vol mon grand pere

Par **derevko**, le **31/10/2011** à **02:23**

Bonjour,

Nous avons placé depuis 2 ans notre grand père dans une maison de retraite. Depuis son état s'est malheureusement dégradé et nous avons dû le faire hospitaliser. Nous pensons qu'il ne lui reste malheureusement plus beaucoup de temps. Le problème qui se pose est le suivant :

Nous nous sommes rendus compte que la maison de retraite avait cessé de nous faire parvenir les relevés bancaires de mon grand père, et qu'elle s'était permis de verser une partie de son argent sur un compte dont nous ne connaissons pas la provenance, et qui n'a justement aucune utilité. Ce qui fait que tous les prélèvements pour mon grand père (téléphone, canal+) sont rejetés puisque le compte n'est pas suffisamment alimenté. Hors il y avait cependant assez sur son compte pour prévoir ces dépenses, et nous pensons que celui-ci a été volé par la trésorière plus d'une fois.

Mon grand père saint d'esprit souhaiterait donner procuration à ma mère, mais pour cela il aurait fallu que mon grand père se déplace, mais il n'a plus la force. Et il est bien évident que le banquier (puisque pas assuré de son trajet) ne se déplacera pas.

Par quels moyens peut-on s'assurer que mon grand père perçoit bien son argent sans que celui soit volé en partie, afin que nous soyons sûrs qu'on n'abuse pas de sa faiblesse ?

Aujourd'hui nous ne nous intéressons pas à son capital, mais il est bien évident que nous ne pouvons laisser passer cet abus absolument inhumain.

J'espère que vous pourrez nous aider.

Par **Domil**, le **31/10/2011** à **02:41**

Que votre mère le fasse mettre sous tutelle en demandant à être la tutrice

Par **derevko**, le **31/10/2011** à **02:50**

Bonjour,

Nous y avons pensé, mais une demande sous tutelle prend visiblement 5 ans, et il ne lui reste pas 5 ans.

Merci cependant de votre réponse.

Par **Domil**, le **31/10/2011** à **02:59**

non, ça ne prend pas 5 ans

Par **derevko**, le **31/10/2011** à **03:02**

On a du me donner de mauvaises informations dans ce cas, mais le juge dispose au minimum d'un delais de 1 ans pour rentre sa decision, et aujourd'hui nous ne sommes meme pas sur qu'il lui reste un mois...

Par **Domil**, le **31/10/2011** à **03:20**

Alors, lors du décès, dans le cadre de la succession, vous demanderez des comptes. Vous verrez qui a ouvert ce compte, ce qui a été fait de l'argent
C'est pour ça qu'il faut faire les démarches dès le départ. Si ça se trouve, voyant que vous ne faisiez rien, la maison de retraite a fait mettre votre grand-père sous tutelle et le compte en question est le compte de tutelle

Par **derevko**, le **31/10/2011** à **03:22**

Ca m'attriste un peu de n'avoir aucun recours avant sa mort, il est quand meme choquant de laisser une personne voler une personne de votre entourage sans rien faire.

Par **Domil**, le **31/10/2011** à **05:03**

Renseignez-vous avant de parler de vol
qui a ouvert ce compte ?

Ce qui est dommage c'est que les enfants laissent faire en ne faisant pas les démarches quand il est temps

Par **derevko**, le **31/10/2011** à **10:13**

Bonjour,

Nous n'avons pas laissé faire, il y a 5 ans lorsqu'il a eu son accident, les centres de rééducations disaient qu'il ne remarcherait plus. Nous l'avons pris à notre charge 3 ans à notre domicile en conciliant nos horaires de travail avec le temps qu'il fallait lui accorder. Lorsque nous l'avons placé en maison de repos, nous recevions les relevés de compte. Par la suite, nous ne les recevions plus, la banque nous a dit que c'était à la demande de l'établissement. Nous avons fait des pieds et des mains sans pouvoir cependant faire grand chose, puisque cela est récent.

Nous nous sommes rendues compte récemment qu'il y avait un cumul de mensualité non payé, suite à Canal+ que nous avons fait installer après leur interdiction de recevoir les relevés de compte.

Nous avons réussi à lui faire avouer à demi mots, qu'elle avait placé cet argent ailleurs pour en avoir la gestion (sans accord de notre part ou de l'intéressé cependant, elle nous a dit qu'elle avait eu notre accord que nous ne nous en souvenions plus puisque lorsque l'on fait des démarches on ne peut se souvenir à tout, nous avons nié et lui avons demandé la copie de ce papier, qu'elle n'a pu bien sûr pas nous fournir.)

La situation est assez inquiétante et nous n'avons pas attendu pour faire quelque chose